

ACCÈS ET SÉCURITÉ

L'accès principal au site se fait par la rue Pierre Demurger, garantissant une bonne accessibilité aux véhicules de transport et de maintenance. Cette voie permet un acheminement efficace des équipements, notamment les conteneurs de stockage (BESS), le système de conversion moyenne tension (MVS) et le poste transformateur. De plus, un aménagement ponctuel de la voirie est prévu (zone carrossable).

La voirie respectera les prescriptions en matière d'accessibilité et de sécurité :

- accès pompiers et secours,
- collecte des déchets,
- circulation piétonne de 2 m,
- système de drainage à ciel ouvert et plantations favorisant la rétention d'eau,
- accessibilité PMR.

Le site sera clôturé par un grillage métallique vert de 2 m de hauteur avec passages pour la petite faune.

La défense incendie sera conforme à l'ensemble des prescriptions en vigueur prévues par l'arrêté ICPE applicable aux batteries, et validée en concertation avec le SDIS de la Loire. À noter que les containers BESS sont équipés d'un système de protection incendie éprouvé selon la méthode de test UL9540A, comprenant notamment un dispositif de suppression des départs d'incendie par gaz, des alarmes, des parois anti-propagation, etc.

MATÉRIAUX

Clôtures : métallique déployée, teinte verte.

Poste de livraison : module préfabriqué en béton, teinte verte.

Poste de transformation : modules préfabriqué en béton, teinte blanche.

Locaux de stockage batteries (BESS) : containers métalliques, teinte blanche.

Terrain : plateforme stabilisée de terrain brut.

Chemins et plateformes : roche concassée perméable et drainante.

DÉMANTÈLEMENT ET RÉVERSIBILITÉ DU SITE

Conformément aux engagements de réversibilité, le site sera remis en état au terme de la durée d'exploitation (15 ans). Tous les équipements seront démontés et recyclés, avec un taux de valorisation supérieur à 90 % pour les structures métalliques et les batteries. Cette démarche vise à préserver l'intégrité des sols et à redonner au site sa vocation initiale.